ANALYSE FINANCIÈRE DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

2 jours

CONDUIRE UN DIAGNOSTIC FINANCIER ET DÉTERMINER SES MARGES DE MANOEUVRE DÉCISIONNELLES

PROGRAMME DE LA FORMATION

L'ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

› Le cadre législatif et réglementaire de la comptabilité publique
– principes et dispositions des instructions budgétaires et comptables
– conditions de l'équilibre budgétaire - retraitements comptables
› La structure du fonctionnement : analyse de l'activité, conditions de formation du résultat, ratios de mesure de l'activité, maîtrise de la masse salariale, suivi des subventions

Analyser les conditions de formation du résultat

› L'analyse rétrospective par les soldes intermédiaires de gestion : épargne de gestion, épargne brute (CAF), épargne nette

Cas pratique : évaluer le financement du fonctionnement

› L'analyse rétrospective de la structure de l'investissement et de son financement : capacité d'autofinancement, notion de fonds propres, capacité d'investissement, impact des restes à réaliser

Cas pratique : évaluer le financement équilibré de l'investissement

› L'analyse rétrospective : l'analyse du bilan
– le fonds de roulement - le besoin en fonds de roulement - la trésorerie
– les délais de règlement des fournisseurs et de recouvrement des créances
– analyse de la structure financière et appréciation de l'équilibre financier

Analyser les équilibres financiers par le bilan

› La notion de solvabilité et sa mesure
– structure de la dette et son profil d'extinction - capacité de désendettement
– marges de manœuvre sur les ressources - problématique emprunt / fiscalité
– les ratios de mesure de la solvabilité, de mesure de l'autonomie financière

Cas pratique sur les méthodes d'analyse de la solvabilité

L'ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE

› Bâtir une simulation financière
– déterminer le niveau des dépenses annuelles d'investissement soutenables
– programmer l'évolution équilibrée de ces indicateurs
– fixation des conditions d'évolution des dépenses et des recettes
– hypothèse de base : l'évolution au "fil de l'eau"
– élaborer les variantes

Cas pratique : élaborer une simulation financière

› Réaliser une simulation financière
– l'évaluation des dépenses et des recettes de fonctionnement
– fixation des conditions de formation de l'autofinancement
– définition des équilibres financiers fondamentaux
– effets de levier sur les ressources et de la rigidité des postes de dépenses
– définition d'une politique d'endettement
– la programmation pluriannuelle des investissements et les AP/CP ou AE/CP
– profil d'extinction de la dette
– état de l'actif - état des engagements hors bilan

Étude de cas : évaluer les marges de manœuvre décisionnelles

› Définir une stratégie financière
– la gestion stratégique de la dette et de la trésorerie
– le plan de trésorerie et la décision de recours à l'emprunt
– l'opportunité du réaménagement de dette
– le tableau de financement
– l'optimisation des ressources non fiscales
– la décision d'investissement et son financement
– l'analyse des risques financiers et/ou juridiques des satellites
– les principaux facteurs de sensibilité aux risques financiers des engagements donnés
– la couverture par l'actif : aliénation du patrimoine non stratégique
– le levier fiscal : simuler la capacité à mobiliser davantage son potentiel fiscal

Cas pratique : les principes de l'analyse pour définir la stratégie financière de l'établissement

OBJECTIFS

- Evaluer la capacité structurelle de l'établissement public à couvrir sainement ses besoins de financement.
- Identifier ses marges de manœuvre décisionnelles en reliant des scénarios financiers à des choix alternatifs de politique de gestion.
- Déterminer les meilleurs indicateurs de suivi de l'activité et de mesure de la solvabilité financière.
- Exploiter une analyse prospective.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- L'acquisition d'outils d'expertise financière pour mesurer les signes prémonitoires de dégradation de la situation financière, aider à la gestion et à la décision
- Toutes les bonnes pratiques pour mesurer la solvabilité financière et le levier fiscal

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Directeurs généraux des services ou d'établissement public, directeurs financiers, responsables du contrôle de gestion, responsables de l'audit interne au sein d'un établissement public national, tout collaborateur participant au pilotage ou à la gestion de sa collectivité/son établissement public
Il est nécessaire de disposer d'une bonne connaissance de la comptabilité publique, de la comptabilité générale

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 580 € HT - Réf : VCT-AFIP

Validité : 30 juin 2025

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 20 et 21 novembre 2025

Paris Montparnasse :
les 18 et 19 septembre 2025

Paris Montparnasse ou à distance :
les 15 et 16 mai 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

.....

Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu .....

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

Entreprise / Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone ..... Fax .....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF ..... N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

Service/Fonction .....

Tél. (ligne directe) ..... E-mail .....

Facturation/Règlement

☐ FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro : .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville .....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur *www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr
** Les options "accès aux e-ressources pédagogiques" et "veille juridique", proposées en option en complément de la formation, sont renouvelables annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.*